



NUMÉROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00 à 12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 11h00 à 12h00	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie	1, allée du stade	Françoise Bourdais 02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7		David Daden 02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires		Alain Jolec 02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements		Services techniques
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Rue Saint Michel
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins		Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam 02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30	Pascale Fray Anne-Laure Brusq-Hirrien Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier 02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes		Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny 02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste		Séverine Doué 02.98.27.88.57
Ostéopathe		Florian Fauchart 06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue		David Cavarec 02.98.92.59.19
Psychologue	Mercredi et jeudi après-midi	Vonnick Péton 06.88.73.81.34
Urologue	Le mardi matin	Olivier Develay 02.98.53.95.74
Chirurgien orthopédiste	Un lundi après-midi sur deux	Jean-Damien Saby 02.98.53.96.94

INFORMATIONS COMMUNALES

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 21 janvier 2022 à 19h à la salle municipale.

1. Décision modificative sur le budget annexe Roz Ar Ster

L'exécution du budget primitif 2021 du budget annexe de Roz Ar Ster fait apparaître un manque de crédits sur le chapitre 66 charges financières et sur le chapitre 043 opérations d'ordre.

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 – compte 6226 honoraires	-400€		
Chapitre 66 – compte intérêts réglés à l'échéance	+400€		
Chapitre 043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section	+400€	Chapitre 043 – opérations d'ordre à l'intérieur de la section	+400€
TOTAL	400€	TOTAL	400€

Accord à l'unanimité

2. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le contrat de ligne de trésorerie contracté auprès de la banque postale pour un montant de 200 000€ arrive à expiration le 7 mars 2022. Il convient de renouveler cette ligne pour une année supplémentaire.

Une consultation des établissements bancaires sera réalisée en vue de contracter une ligne de trésorerie avec droit de tirage à compter du 08/03/2022 pour un montant de 200 000 euros maximum.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à souscrire à une ligne de trésorerie annuelle d'un montant maximum de 200 000 euros sur l'exercice 2022 avec l'organisme bancaire qui fera la meilleure offre à la suite de la consultation.

Accord à l'unanimité.

3. Création d'une commission paritaire du marché de plein air

Le marché de plein air qui se tient annuellement tous les dimanches d'avril à octobre est un élément essentiel de la vie économique et sociale de la commune. Il participe également à la valorisation touristique de Plonévez-Porzay. La commune de Plonévez-Porzay est désireuse d'associer à son fonctionnement les représentants des commerçants non sédentaires qui animent le marché de plein air. La création d'une commission paritaire permettra la consultation et les débats nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du marché.

Cette commission, composée d'élus municipaux et de commerçants non sédentaires participant au marché, aura un rôle consultatif et formulera des recommandations relatives à l'organisation et au bon fonctionnement du marché. Sur chaque question inscrite à l'ordre du jour, elle émettra un avis consultatif qui sera transmis, avant décision, au conseil municipal ou au maire, en fonction des domaines concernés.

Elle sera notamment consultée dans le cas d'une révision ou modification du règlement du marché de plein air.

Elle se réunira à minima une fois par an.

Il est proposé que la commission des marchés de plein air soit composée des membres permanents suivants :

- Monsieur le Maire, Président,
- 2 élus municipaux : Mme Lebon et Mme Pennaneac'h.
- 2 représentants des commerçants issus des différents syndicats ou désignés par leurs pairs.

Accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Les dossiers de demande de subvention ont été transmis par mail. Le formulaire est destiné à toutes les associations et concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association et/ou de financement d'une action spécifique. Il peut concerner exceptionnellement le financement d'un investissement. La date limite de remise des dossiers est fixée au samedi 12 février 2022.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 27 février 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT !

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits sur les listes électorales. Où ? A la mairie de votre domicile. Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. A l'issue de votre enregistrement, une attestation vous sera remise. Elle est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

RECRUTEMENT DIRECTEUR DE SÉJOURS

La communauté de communes recherche un directeur de séjour pour les vacances d'été.

Missions : préparation des mini-camps en lien avec l'équipe de direction, recrutement de l'équipe d'animation des mini-camps, élaboration du projet pédagogique avec l'équipe, préparation et animation de réunion pédagogique, direction des séjours de vacances.

Connaissances et compétences : gestion de la vie quotidienne sur un camp et des connaissances sur le cadre réglementaire des séjours de vacances, sens de l'organisation, notamment sur des tâches administratives, de communication, capacités relationnelles, et travail d'équipe, esprit d'initiative, disponibilité et rigueur, polyvalence dans la proposition d'activités variées.

Diplômes/ formation souhaitée : BAFD, BPJEPS avec UCC de direction ou équivalent, PSC1, surveillant baignade – permis B obligatoire.

(Autres : possibilité de remplacement en tant que directeur ou animateur en complément dans les différents ALSH de la communauté de communes)

Contact : Communauté de communes de Pleyben-Chateaulin-Pleyben - service enfance/jeunesse – mail : accueil@ccpcp.bzh.

DEVENIR FAMILLE DE VACANCES

Le droit aux vacances pour tous les enfants. Un enfant sur trois ne part toujours pas en vacances. Le secours populaire français – fédération du Finistère recherche des familles prêtes à accueillir bénévolement un enfant de 6 à 12 ans l'été prochain. Vous habitez à la campagne ou à la mer ? Accueillez un enfant. Le dispositif « Familles de vacances » du secours populaire français permet aux enfants issus de milieux défavorisés âgés de 6 à 12 ans de venir en vacances dans une famille du Finistère. Ce dispositif visant à lutter contre les exclusions fait ses preuves, puisque le secours populaire français constate que beaucoup d'enfants inscrits pour la première année sont réinvités par la famille de vacances l'année suivante car des liens affectifs se créent. Vous et votre famille souhaitez tenter l'aventure ? L'équipe vacances du SPF29 est disponible pour vous rencontrer. N'hésitez pas à prendre contact : 02.98.44.48.90 (mardi matin et jeudi matin) ou vacances@spf29.org

COMMENT COMBATTRE L'HUMIDITÉ DANS SA MAISON ?

Des murs qui suintent, des peintures et des papiers peints qui gondolent, des traces voire des moisissures sur les murs... l'humidité peut causer pas mal de dégâts dans une maison mais peut être combattue par différents moyens.

Les sources d'humidité dans une maison sont nombreuses : la cuisson, le lavage de la vaisselle, le séchage du linge, la toilette mais aussi la respiration humaine. Si vous avez l'impression que votre maison est très humide, vous pouvez mettre en place au quotidien des petits gestes simples.

Tout d'abord, il faut ouvrir les fenêtres pendant 5 à 10 minutes hiver comme été. Cela permet de renouveler l'air intérieur et de faire partir l'humidité présente dans la maison. Si le logement est équipé d'un système de ventilation mécanique pensez à nettoyer régulièrement les bouches d'extraction et les entrées d'air ; cela lui permet un fonctionnement optimal.

D'autres petits gestes permettent de réduire le taux d'humidité dans le logement comme faire sécher son linge à l'extérieur lorsqu'on en a la possibilité et activer la hotte aspirante lorsque l'on cuisine.

Si malgré tout votre logement reste humide, il sera peut-être nécessaire de revoir le système de ventilation, ou en installer un s'il n'y en a pas, et se poser la question d'éventuelles infiltrations dans les murs ou de remontée capillaire par les murs, surtout si ceux-ci sont anciens.

Rencontrez gratuitement un conseiller Tinergie uniquement sur rendez-vous en contactant Ener'gence au 02.98.33.20.09

CENTRE AQUATIQUE « LES BASSINS DE L'AULNE »

Le centre aquatique est ouvert pendant les vacances scolaires, pour tout public, du mardi au vendredi de 11h15 à 13h15 et de 15h à 19h, le samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h et le dimanche de 9h à 12h30. Du mardi au vendredi activités encadrées de 9h15 à 11h15 (aquabike, aquagym, cours de natation débutants ou perfectionnement)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis septembre 2019, les élus de la CCPCP travaillent à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H). Pour les 17 communes de l'intercommunalité, c'est l'occasion de se rassembler autour d'un projet fédérateur. Après une phase de travail consacrée au diagnostic territorial, l'heure est aujourd'hui à la définition des orientations d'aménagement. Dernièrement présenté aux élus municipaux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera exposé aux habitants lors d'une réunion publique qui aura lieu à Plomodiern, salle communale (place Saint-Yves), le 10 février 2022 à 18h30.

Le PADD formule le projet politique en matière d'aménagement du territoire. Quelles tendances accompagner ? Enrayer ? Encourager ? A travers lui se dessine l'avenir de l'intercommunalité à l'horizon de 20 ans.

Il s'agit de définir un destin collectif pour la CCPCP, qui cherche à tenir compte des dynamiques spécifiques de chaque commune. La méthodologie choisie pour l'élaboration du PADD vise à prendre en compte autant que possible les volontés communales. L'objectif est de faire coexister les différentes ambitions tout en assurant la cohérence du travail produit à l'échelle du territoire communautaire.

En attendant la mise en application du nouveau PLUi, prévue au plus tôt début 2024, ce sont les documents d'urbanisme de chaque commune qui restent en vigueur. Il est donc important de se rapprocher de sa commune pour connaître les règles applicables à sa parcelle.

On vous informe :

- Des panneaux d'expositions, visibles à l'intercommunalité et de manière itinérante dans les mairies
- Des synthèses présentant chaque étape de l'élaboration du PLUi disponibles avec le registre proposé dans chaque mairie et au siège communautaire

Adressez vos remarques :

- Écrivez vos suggestions dans les registres disponibles en mairie et au siège communautaire
- Adressez un courriel à l'adresse : plui@ccpcp.bzh

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

ATELIER BIEN-ÊTRE

Lundi 31 janvier : comment renforcer son immunité et l'intérêt du sport dans l'immunité. Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi : répétition de la section musico-vocale de 17h00 à 18h30. Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Mercredi à 14h00 à la salle des associations, section jeux de société. Jeudi à 14h00, pétanque à l'aire de l'anse de Tréfeuntec.

Mardi 1^{er} février (5 à 8 km) : Plonévez-Porzay. Mercredi 2 février (marches nordiques) : Châteaulin. Vendredi 4 février (8 à 11km) : Croezou. Contact : M. Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Mme Moulin au 06.81.29.36.92.

TROTTE-SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 4 février : randonnée de 10km à Ploéven, circuit de Sainte Barbe.

Départ à 13h45 parking de la salle des associations. Contact : 07.86.28.88.94 ou 06.31.52.60.64

INFORMATIONS COMMERCIALES

- Souci du détail : atelier terrarium samedi 29 janvier de 10h à 12h, sur inscription au 02.98.64.82.60. L'après-midi, démonstration tournage sur bois. Le magasin est ouvert du mardi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Les galettes de Sainte Anne la Palud : le magasin est fermé jusqu'au lundi 31 janvier.
- La bijouterie le Bot sera fermée jusqu'au vendredi 11 février.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 30 janvier : messe à 9h30 à Plonévez-Porzay.

Imprimé par nos soins